

ASSEMBLÉE NATIONALE9 février 2006

SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS - (n° 2427)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 138

présenté par
M. Huyghe, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 37 de cet article, substituer aux mots :

« doit éviter »,

les mots :

« s'efforce d'éviter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Art. 830 du code civil)

Amendement rédactionnel.